



Rapport final

ATELIER SOUS-REGIONAL DE SENSIBILISATION ET DE REFLEXION DES PARLEMENTAIRES SUR LA PROBLEMATIQUE DE LA DADA

Par

Chouaibou NCHOUTPOUEN

Expert biodiversité et Désertification à la COMIFAC

Avril 2013



giz Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Sommaire

| | |
|---|-----|
| Sommaire | i |
| Liste des tableaux | ii |
| Acronymes et abréviations | iii |
| 1. Contexte et justification | 1 |
| 2. Objectifs de l’atelier | 2 |
| 3. Participants | 2 |
| 4. Déroulement des travaux | 2 |
| 4.1. Cérémonie d’ouverture | 3 |
| 4.2. Introduction à la formation | 4 |
| 4.2.1. Présentation générale des participants | 4 |
| 4.2.2. Présentation des objectifs et résultats attendus de l’atelier | 4 |
| 4.2.3. Présentation du contenu, programme et méthodologie de la formation | 5 |
| 4.3. Formation..... | 6 |
| 4.3.1. Session 1 : présentations générales | 6 |
| 4.3.2. Session2 : approfondissement des éléments de base du Protocole | 9 |
| 4.3.3. Session3 : travaux en groupe et restitutions en plénière | 11 |
| 4.3.4. Session 4 : ratification du Protocole de Nagoya sur APA | 13 |
| 4.3.5. Session 5 : identification des activités à mener par les Parlementaires après la formation et évaluation de l’atelier..... | 14 |
| 4.4. Cérémonie de clôture | 17 |
| 5. Conclusion et recommandations..... | 18 |
| 5.1. Conclusion | 18 |
| 5.2. Recommandations..... | 18 |
| 6. Liste des annexes | 20 |
| Annexe 1 : Termes de référence de l’atelier | 20 |
| Annexe 2 : Agenda..... | 23 |
| Annexe 4: liste des participants | 25 |
| Annexe 5 : formulaire d’évaluation | 27 |

Liste des tableaux

| | |
|--|----|
| Tableau 1 : Composition des groupes de travail et thèmes traités | 11 |
| Tableau 2 : listes des activités à mener par les Parlementaires dans le cadre de la mise en œuvre du processus APA | 14 |
| Tableau 3 : Résultats de l'évaluation de l'atelier | 16 |

Acronymes et abréviations

| | |
|------------------|--|
| APA : | Accès aux ressources génétiques et Partage juste et équitable des Avantages découlant de leur utilisation |
| CCCA : | Conditions Convenues d'un Commun Accord |
| CDB : | Convention sur la Diversité Biologique |
| CdP: | Conférence des Parties |
| CEFDHAC : | Conférence des Ecosystèmes des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale |
| CHM : | Centre d'Echange d'Informations sur la CDB (Clearing House Mechanism) |
| CIPN : | Comité Intergouvernemental sur le Protocole de Nagoya |
| COMIFAC : | Commission des Forêts d'Afrique Centrale |
| CPCC : | Consentement Préalable donné en Connaissance de Cause |
| FAO : | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture |
| GIZ : | Coopération technique internationale allemande |
| GBO : | Perspectives Mondiales de la Biodiversité |
| GTBAC : | Groupe de Travail Biodiversité Afrique Centrale |
| GTEA: | Groupe de Travail sur l'Examen de l'Application |
| ONG : | Organisation Non Gouvernementale |
| OSASTT : | l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques |
| OVM : | Organismes Vivants Modifiés |
| PF : | Point Focal |
| PFNL : | Produits forestiers non ligneux |
| RCA : | République Centrafricaine |
| RDC : | République Démocratique du Congo |
| REFADD : | Réseau des Femmes Africaines pour le Développement Durable |
| RG : | Ressources génétiques |
| REPALEAC: | Réseau des Peuples Autochtones et Locales d'Afrique Centrale |
| REPAR : | Réseau des Parlementaires d'Afrique Centrale pour la gestion durable des écosystèmes des forêts denses et humides d'Afrique Centrale |
| SPANB: | Stratégie et Plans d'Action Nationaux pour la biodiversité |
| UICN : | Union Internationale pour la Conservation de la Nature |

1. Contexte et justification

La diversité biologique, c'est-à-dire la variété des espèces et des écosystèmes, est indispensable à notre planète et à l'humanité entière. La perte progressive de cette richesse, sous l'effet combiné de plusieurs facteurs, est un mal très profond qui, à terme, est capable de ruiner tous les efforts déployés en ce moment pour endiguer voire éradiquer la pauvreté.

Conscients de cette menace, 193 pays y compris les pays de l'espace COMIFAC ont ratifié la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) qui est un instrument juridique international contraignant adoptée en juin 1992 pour mettre un terme à l'érosion de la biodiversité. Les Parties à cette Convention s'engagent à atteindre trois objectifs :

- la conservation de la diversité biologique ;
- l'utilisation durable de ses éléments ;
- et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques, notamment grâce à un accès satisfaisant aux ressources génétiques et un transfert approprié des techniques pertinentes, compte tenu de tous les droits sur ces ressources et aux techniques, et grâce à un financement adéquat ».

Ce troisième objectif, sur l'accès et le partage des avantages (APA) revêt une importance particulière pour les pays en développement, qui sont dépositaires de la plus grande diversité biologique au monde, et souhaitent qu'un système de compensation pour l'accès à leurs ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées soit établi.

Sa mise en œuvre suppose l'organisation de l'APA de manière à concilier les intérêts scientifiques et commerciaux, source de valorisation des ressources génétiques, avec les objectifs d'équité et de justice sociale pour le bénéfice de ceux qui conservent les ressources génétiques et qui sont à l'origine des connaissances traditionnelles associées.

Les efforts entrepris dans ce sens dès 1999 par la Conférence des Parties (CdP) à la CDB vont aboutir dans un premier temps aux lignes directrices de Bonn sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation (avril 2002), puis, outre à un plan stratégique pour la biodiversité et un plan de mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre de cette stratégie, à un protocole à la CDB (Octobre 2010). Il s'agit du protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages issus de leur utilisation adopté par la communauté internationale le 29 Octobre 2010 à Nagoya (Japon) lors de la dixième session de la CdP à la CDB.

Un mois après l'adoption du protocole de Nagoya, les pays de l'espace COMIFAC emboîteront le pas à la CDB, en adoptant la « Stratégie des pays de l'espace COMIFAC relative à l'accès aux ressources biologiques/génétiques et au partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation ». Pour la COMIFAC, il s'agit d'orienter chaque pays membre dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre national de la mise en œuvre du troisième objectif de la CDB, tenant compte de l'évolution des négociations internationales en matière d'APA.

Parmi les acteurs susceptibles d'influencer la mise en œuvre du processus APA dans les pays de l'espace COMIFAC, figurent en bonne place les réseaux spécialisés de la CEFDHAC. C'est ainsi que le Groupe de Travail Biodiversité d'Afrique Centrale (GTBAC) a ciblé le Réseau des Parlementaires d'Afrique Centrale pour la gestion durable des écosystèmes des forêts denses et humides d'Afrique Centrale (REPAR), le Réseau des Peuples Autochtones et Locales d'Afrique Centrale (REPALEAC) et le Réseau des Femmes Africaines pour le Développement Durable (REFADD) comme réseaux dont les capacités en matière d'APA

nécessitent d'être renforcées au courant de l'année 2013 afin qu'ils fassent du plaidoyer pour que la ratification du Protocole de Nagoya et la mise en place des cadres nationaux APA par les pays de l'espace COMIFAC soient effectives.

C'est dans ce cadre que le Réseau des Parlementaires d'Afrique Centrale pour la gestion durable des écosystèmes des forêts denses et humides d'Afrique Centrale (REPAR) a organisé en collaboration avec l'UICN un atelier de sensibilisation et de réflexion des membres du REPAR sur la problématique APA grâce à l'appui technique et financier de la COMIFAC et de la GIZ.

2. Objectifs de l'atelier

L'atelier a pour objectif principal de sensibiliser et renforcer les capacités des parlementaires sur l'APA et les engager dans les processus y relatifs au niveau national. Il s'agissait plus spécifiquement de :

- ✓ Améliorer la connaissance et la compréhension des parlementaires sur la Convention sur la Diversité Biologique (CDB);
- ✓ Renforcer les capacités des parlementaires sur le processus APA, les défis, les opportunités économiques et environnementales pour les pays de l'espace COMIFAC ;
- ✓ Faire un état des lieux des avancées du processus APA dans les pays de l'espace COMIFAC
- ✓ Développer un plaidoyer en vue de la prise en compte de la position des parlementaires relativement à ce processus ;
- ✓ Identifier les actions à mener au niveau national pour accélérer le processus de ratification du Protocole de Nagoya sur APA par les pays de l'espace COMIFAC ;
- ✓ Déterminer les points focaux APA pour chaque Parlement.

3. Participants

L'atelier, présidé par l'Honorable KEDA Ballah

Coordonnateur Régional Adjoint du REPAR et modéré par Madame Prudence GALEGA, Point Focal CDB du Cameroun et Pilote du GTBAC et M. Chouaibou NCHOUTPOUEN, Expert Biodiversité et Désertification de la COMIFAC, réunissait les Parlementaires et Sénateurs membres des coordinations nationales du REPAR de six pays de l'espace COMIFAC: Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, République Démocratique du Congo et Tchad, les membres du Bureau régional du REPAR, les représentants de la Coordination Nationales COMIFAC du Burundi de du Secrétariat Exécutif de cette institution, les personnes ressources, le représentant du Projet GIZ d'appui à la COMIFAC et les représentants de l'UICN.

4. Déroulement des travaux

Les travaux se sont déroulés en quatre (04) principales étapes à savoir :

- la cérémonie d'ouverture
- l'introduction à la formation;
- la formation proprement dite ;
- la cérémonie de clôture.

4.1. Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture s'est déroulée dans l'après midi du premier jour de l'atelier à cause de l'indisponibilité des officiels dans la matinée. Cette cérémonie a été ponctuée par trois allocutions : le mot de circonstance du Coordonnateur National REPAR-Burundi, l'allocution du Coordonnateur Régional Adjoint du REPAR représentant le Coordonnateur Régional empêché et le discours d'ouverture de Madame la Première Vice-présidente de l'Assemblée Nationale de la République du Burundi.

- *Mot de bienvenue de l'Honorable NDIKUMAKO Athanase Coordonnateur National du REPAR-Burundi*

Honorable NDIKUMAKO Athanase, prenant la parole a souhaité la bienvenue à tous les participants et exprimé sa gratitude à la Coordination Régionale du REPAR qui a bien voulu choisi son pays pour abriter cet atelier de sensibilisation et de réflexion des membres du REPAR sur APA. Dans cette même veine, il a remercié les hautes autorités du Parlement burundais. Poursuivant son propos, il a invité ses pairs à profiter de leur séjour à Bujumbura pour visiter les sites touristiques que regorge cette ville à l'instar du Musée Vivant, le Jardin Public et les plages du lac Tanganyika. Enfin, il a souhaité un agréable séjour à tous les participants et plein succès aux travaux.

- *Allocution de l'Honorable KEDA Ballah Coordonnateur Régional Adjoint du REPAR au nom du Coordonnateur Régional empêché.*

Prenant la parole, l'Honorable KEDA Ballah a tout d'abord remercié les autorités burundaises pour l'accueil chaleureux qui a été réservé aux participants dès leur arrivée à Bujumbura. Il a également remercié le Parlement burundais pour avoir accepté d'abriter cet atelier, ainsi que ses collègues Parlementaires présents à cette réunion pour avoir répondu favorablement à l'invitation du REPAR.

Poursuivant son intervention, l'Honorable KEDA a rappelé le troisième objectif de la Convention sur la Diversité Biologique qui porte sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation et souligné que cet objectif s'arrime avec la mission principale des Parlementaires à savoir la préservation de l'intérêt général des populations et mieux encore la formation de l'équité et la justice dans les relations humaines et les échanges internationaux. Il a salué l'appui qu'apportent la GIZ et l'UICN au REPAR.

Pour finir, il a souligné l'importance des ressources génétiques pour les populations et souligné que l'utilisateur des ressources génétiques doit établir un contrat avec le fournisseur des ressources génétiques pour lui permettre d'obtenir une part juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation. Il a rappelé que l'APA est une thématique émergente et que le Protocole de Nagoya adopté pour garantir la certitude juridique en matière d'APA demeure largement non ratifié et méconnu par plusieurs parties prenantes en Afrique Centrale. D'où la pertinence de la tenue de cet atelier de sensibilisation et de renforcement des capacités des Parlementaires, acteurs incontournables dans la mise en œuvre dudit Protocole. Il a ainsi invité les participants à s'impliquer activement aux échanges en vue du succès des travaux de cet atelier.

- *Discours d'ouverture de Madame la Première Vice-présidente de l'Assemblée Nationale de la République du Burundi*

Madame la Première Vice-présidente de l'Assemblée Nationale a tout d'abord salué chaleureusement au nom du Parlement Burundais et en son nom propre tous les participants d'avoir accepté de quitter leurs pays respectifs pour venir au Burundi afin de prendre part à cet important atelier sur l'APA. Dans ce même registre, il a souhaité la bienvenue et un agréable séjour à tous les participants.

Poursuivant son propos, elle a rappelé que l'implication des Parlementaires dans la gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale remonte de 1996, date à laquelle la Conférence sur les Ecosystèmes Forestiers Denses d'Afrique Centrale a été créée. Elle a rappelé les trois objectifs de la CDB et souligné l'enjeu de prendre en compte entre autres aspects, la protection des connaissances traditionnelles des communautés locales et des peuples autochtones.

Avant de clore son propos, elle a rappelé les objectifs de l'atelier et invité les Parlementaires à être dynamiques et imaginatifs pour faire de l'exploitation des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale, une réussite. Elle a réitérer sa gratitude à l'endroit de l'UICN et la GIZ pour les appuis multiformes qu'ils ne cessent d'apporter au Burundi. Elle a aussi remercier tous les partenaires au développement qui continuent à soutenir le Burundi en général et le Parlement en particulier dans toutes les initiatives en faveur de la gestion et la conservation des ressources naturelles en vue d'un rétablissement et d'un maintien de l'équilibre des écosystèmes qui sont le garant de la survie de toutes les espèces. C'est sur ces mots qu'elle a souhaité plein succès aux travaux et déclaré ouvert cet atelier sous-régional de sensibilisation et de réflexion des parlementaires sur le processus APA.

4.2. Introduction à la formation

Cette introduction a porté sur la présentation générale des participants, la présentation des objectifs et résultats attendus de l'atelier, et la présentation du contenu et programme de la formation.

4.2.1. Présentation générale des participants

Un tour de table a été fait afin de permettre aux participants de se présenter en déclinant leur identité, le pays, l'organisation qu'il représente, ainsi que la formation de base reçue et de dire aussi si on est impliqué dans les activités liées à l'APA au niveau national. Il est ressorti de cette présentation générale des participants que six pays (Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, RDC et Tchad) sont représentés et que les participants ont reçu des formations de base dans les domaines très variés notamment en : Foresterie, Environnement, Communication, Economie, Planification et Droit. Ce tour de table nous a aussi permis de savoir que les Parlementaires n'ont pas été impliqués de façon satisfaisante dans les activités APA menées jusqu'à présent dans les pays de l'espace COMIFAC.

4.2.2. Présentation des objectifs et résultats attendus de l'atelier

Les objectifs et résultats attendus de l'atelier ont été présentés par M. Chouaibou NCHOUTPOUEN, Expert Biodiversité et Désertification au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC qui a intervenu en tant que formateur. Les objectifs de l'atelier sont présentés au point 2. Les résultats attendus sont les suivants :

- ❖ **La connaissance et la compréhension** des membres du REPAR sur la CDB et le processus APA sont améliorées ;

- ❖ **L'état des lieux du processus APA** dans les pays de l'espace COMIFAC est fait ;
- ❖ **Les capacités sont renforcées** les membres REPAR sur le processus APA ;
- ❖ **Les actions à mener par les parlementaires** pour accélérer la ratification du Protocole de Nagoya sur APA par les pays membres de la COMIFAC sont identifiées.

Après cette présentation, parole a été donnée aux participants pour recueillir d'autres attentes. Mais, des nouvelles attentes n'ont pas été formulées. Ce qui montre que l'atteinte des objectifs fixés permettra de satisfaire une bonne partie de leurs besoins en matière d'APA.

4.2.3. Présentation du contenu, programme et méthodologie de la formation

Après la présentation des objectifs et résultats attendus de l'atelier, M. Chouaibou NCHOUTPOUEN a déroulé le contenu et le programme de la formation devant permettre d'atteindre les résultats escomptés.

a) Contenu

Le contenu de la formation prévoyait :

- Un bref rappel de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) ;
- l'état des lieux de APA dans les pays de l'espace COMIFAC et au niveau sous régional ;
- le Protocole de Nagoya sur APA ;
- l'Accès aux ressources génétiques ;
- l'utilisation des ressources génétiques ;
- l'APA et les connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques ;
- le Partage juste et équitable des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques ;
- Processus de ratification du Protocole de Nagoya sur l'APA ;
- Stratégie de plaidoyer des Parlementaires pour la mise en œuvre du processus APA.

b) Programme

Le programme a été structuré en quatre sessions réparties sur les trois jours des travaux.

La session 1 portait sur les présentations générales et elle a englobé : le bref rappel de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), la projection d'un film sur APA, l'état des lieux de l'APA dans les pays de l'espace COMIFAC et au niveau sous régional et le Protocole de Nagoya sur APA.

La session 2 portait sur l'approfondissement des éléments de base du Protocole que sont : l'Accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques, le Partage juste et équitable des Avantages, et l'utilisation des ressources génétiques et connaissances traditionnelles y associées.

La session 3 était consacrée aux travaux en groupe.

La session 4 était dédiée au processus de ratification du Protocole de Nagoya sur l'APA et la stratégie de plaidoyer des Parlementaires sur l'APA.

La session 5 portait sur l'identification des activités à mener par les Parlementaires après cet atelier, et à l'évaluation de l'atelier.

c) Méthodologie

Trois méthodes ont été utilisées :

- les présentations Power Points suivies des débats en plénière ;
- la projection d'un film sur APA ;
- les travaux en groupe et les restitutions en plénière ;
- les travaux par les délégations.

4.3. Formation

4.3.1. Session 1 : présentations générales

Trois présentations ont été faites par M. Chouaibou NCHOUTPOUEN au cours de cette session. Elles portaient sur : un bref rappel de la Convention sur la diversité biologique (CDB), la projection d'un film sur APA, l'état des lieux de APA dans les pays de l'espace COMIFAC/au niveau sous régional et le Protocole de Nagoya sur APA. Chacune de ces présentations était suivie par un débat en plénière.

A) Bref rappel de la convention sur la diversité biologique (CDB)

Dans cette présentation, le formateur a rappelé le contexte dans lequel cette convention a été adoptée, sa date d'entrée en vigueur, le nombre des Etats membres, ses objectifs, ses organes, ses protocoles et les mécanismes de la mise en œuvre.

L'on a retenu de cette présentation que la CDB a été adoptée en juin 1992 lors du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro et elle est entrée en vigueur le 29 décembre 1993 et compte aujourd'hui 193 pays membres. Elle poursuit trois objectifs qui sont : la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments constitutifs, et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. Les organes établis pour faciliter le suivi de la mise en œuvre sont les suivants : La Conférence des Parties (CdP) ou (COP) en anglais, l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (OSASTT), le Groupe de Travail sur l'Examen de l'Application (GTEA), le Comité Intergouvernemental sur le Protocole de Nagoya (CIPN), le Groupe de travail sur l'article 8(j), le Groupe de travail sur les Aires Protégées et le Secrétariat.

La CDB a en son sein trois protocoles : le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, adopté en janvier 2000. Il traite du transfert, de la manipulation et de l'utilisation en toute sécurité des organismes vivants modifiés (OVM) qui peuvent avoir des effets néfastes sur la diversité biologique, en tenant compte de la santé humaine, avec une focalisation particulière sur les mouvements transfrontières des OVM ; le Protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation adopté en Octobre 2010 à Nagoya ; et le Protocole de Nagoya sur l'Accès aux ressources génétiques et le Partage juste et équitable des Avantages découlant de leur utilisation (APA) adopté en Octobre 2010.

Les mécanismes de mise en œuvre sont les suivants : le Stratégie et Plans d'Action Nationaux pour la biodiversité (SPANB), les Rapports Nationaux, le Plan stratégique pour la biodiversité (2011-2020), les ressources et mécanismes financiers, le *LifeWeb* pour le financement des Aires Protégées, le Centre d'échanges d'information (CHM), la coopération et partenariats (Coopération Sud-Sud, Consortium des partenaires scientifiques, Conventions de Rio, Conventions relatives à la biodiversité, Fonds du Japon pour la biodiversité), et les ressources supplémentaires: perspectives mondiales de la biodiversité (GBO3).

Après cette présentations, les principales préoccupations exprimées par les participants portaient sur : le transfert de technologie, les pays ayant commencé la mise en œuvre concrète du Protocole de Nagoya, le contenu des ressources génétiques, l'internalisation de la CDB dans les lois et politiques nationales en Afrique centrale, la différence entre organismes génétiquement modifiés (OGM) et organismes vivants modifiés (OVM), pourquoi le Protocole de Nagoya n'est pas considéré comme Protocole additionnel alors qu'on parle aussi d'un Protocole additionnel Nagoya-Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation, les mécanismes de financement de la mise en œuvre de la CDB et comment mobiliser les ressources financières pour sa mise en œuvre. Des éléments de réponse ont été donnés à toutes ces questions par le formateur.

Les réactions et commentaires des participants ont permis de noter la nécessité de renforcer les capacités des membres de ce réseau sur les techniques de mobilisations des ressources financières pour la mise en œuvre de la CDB et de les impliquer dans la mise en œuvre de la Convention à tous les niveaux.

B) Projection du film sur APA

L'objectif de ce film était de sensibiliser sur les enjeux de l'APA et d'expliquer l'utilité du Protocole de Nagoya. Il est recommandé de toujours projeter ce film avant de faire une présentation sur le protocole de Nagoya, car il suscite des réactions très variées des participants et facilite la compréhension du Protocole de Nagoya sur APA.

Après avoir visionné ce film, certains participants ont plutôt été pessimistes par rapport à l'avenir de ce Protocole en ce sens qu'ils n'ont pas concrètement vu comment il sera appliqué. D'autres par contre sont demeurés optimistes, car il s'agit de l'objectif 3 de la Convention et le Protocole donne des avantages aux fournisseurs et aux utilisateurs en même temps, ce qui va susciter son application. Ce qui est tout à fait juste car le protocole n'entrera en vigueur qu'après sa ratification par 50 Etats. Or seuls 16 pays l'ont ratifié jusqu'à ce jour.

C) Etat des lieux de APA dans les pays de l'espace COMIFAC et au niveau sous régional

Il est ressorti de cette présentation que :

- la sous région dispose d'une stratégie sous régionale en matière d'APA adoptée par le Conseil des Ministres de la COMIFAC en Novembre 2010. Cette stratégie donne des orientations aux pays de l'espace COMIFAC pour l'élaboration de leurs cadres nationaux en matière d'APA.
- Six pays membres de la COMIFAC ont signé le Protocole de Nagoya à savoir : le Congo, le Gabon, la RCA, la RDC, le Rwanda et le Tchad.
- Deux pays de l'espace COMIFAC l'ont ratifié. Il s'agit du Gabon et du Rwanda ;
- Le Cameroun et le Gabon ont déjà adopté leurs stratégies nationales en matière d'APA ;
- Le dossier pour la ratification du Protocole de Nagoya est en cours dans plusieurs pays.

Après cet exposé, les interrogations soulevées pas les Parlementaires portaient sur la ratification timide du Protocole par nos Etats, ce qui démontre que le Protocole de Nagoya souffre d'un problème d'appropriation par les décideurs politiques, la situation des ressources génétiques dans les pays de l'espace COMIFAC, le manque à gagner par les pays si le

Protocole de Nagoya sur APA n'est pas mis en œuvre, état des lieux de la prise en compte de l'APA dans les textes législatifs et réglementaires des pays de l'espace COMIFAC, la prise en compte de l'APA dans les politiques et programmes de lutte contre la pauvreté, les critères pour apprécier le niveau d'avancement du pays dans la mise en œuvre du processus APA, la faible implication de tous les acteurs au niveau national, le mécanisme de suivi de la mise en œuvre du Processus APA à l'échelle nationale, les exemples de bénéfices déjà partagés par d'autres pays, les exemples de types de contrat, le mécanisme de financement mis en place pour la mise en œuvre du Protocole de Nagoya, relation entre le processus APA et l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), la place des savoirs immatériels dans le processus APA, la protection des connaissances traditionnelles,

Le formateur a fait comprendre aux participants que la sous région est plutôt très avancée par rapport à d'autres sous régions si on s'en tient à ses réalisations : une stratégie sous régionale adoptée, deux ratification sur dix, deux stratégies nationales sur dix souhaitées... Alors que d'autres sous régions n'ont rien à montrer jusqu'à présent. La sous région s'est dotée d'une stratégie sans attendre l'entrée en vigueur du Protocole car il s'agit d'une contribution pour la mise en œuvre de l'objectif trois de la CDB ratifiée par tous les pays de la COMIFAC. Il y a un lien fort entre l'APA et les PFNL et c'est pourquoi le GTBAC s'intéresse à ces ressources. Le manque de sensibilisation au niveau national peut être à l'origine de la lenteur sur le suivi des dossiers de ratification du Protocole de Nagoya à la cour Suprême et aux Ministères des Affaires Etrangères.

D) Le Protocole de Nagoya sur APA

De cette présentation, l'on a noté que la vision du Protocole de Nagoya est de faire progresser la mise en œuvre des trois objectifs de la CDB. L'application du Protocole repose sur le respect de trois principes fondamentaux suivants :

- Droit souverain des États sur leurs ressources naturelles,
- l'accès aux ressources génétiques exige le consentement préalable donné en connaissance de cause (CPCC) du pays fournisseur,
- les utilisateurs et les fournisseurs doivent conclure un accord (conditions convenues d'un commun accord (CCCA)) sur le partage des avantages pouvant découler de leur utilisation.

L'objectif est le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, afin de contribuer à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique. Il s'applique aux ressources génétiques en vertu de l'article 15 de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et les avantages découlant de l'utilisation de ces ressources et aux connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques dans le contexte de la CDB et les avantages découlant de l'utilisation de ces connaissances.

Le protocole a des dispositions sur les facettes variées de la problématique APA notamment sur les mesures d'accès aux ressources génétiques et les savoirs traditionnels, le partage des bénéfices, l'utilisation des ressources génétiques et des savoirs traditionnels, respect des mesures, le suivi et les situations transfrontalières. Une dimension importante du protocole est dans ses dispositions sur les mesures que les pays utilisateurs doivent prendre sur le plan national. Ceci dit, non seulement les pays fournisseurs sont appelés à définir des régimes nationaux APA qui permettront l'accès facile aux ressources génétiques ce qui produirait un retour potentiel des bénéfices, le Protocole demande aussi aux pays utilisateurs de mettre

sur pied des instruments administratifs ou juridiques leur permettant de suivre l'exploitation des ressources dans leurs juridictions.

Après cette présentation, les participants ont exprimé leurs inquiétudes par rapport à la lenteur dans la ratification du Protocole, le manque d'intérêt pour les décideurs, et la complexité de cette thématique et au vue de ce qui se passe aujourd'hui sur le terrain. Comment va-t-on faire pour inventorier les ressources génétiques ainsi que les connaissances traditionnelles y associées ? Comment faire pour atteindre toutes les couches de la population ? Jusqu'à quel niveau un pays fournisseur peut exercer son droit de souveraineté sur ses ressources naturelles ? Quel est le mécanisme de partage des avantages ? À qui appartiennent les ressources génétiques ? Comment faire pour surveiller les mouvements des ressources génétiques ? Y-a-t-il un lien entre APA et les changements climatiques ?

Toutes ces préoccupations ont été notées comme des défis à relever dans la mise en œuvre du processus APA. Le formateur a signalé que la FAO élabore déjà les rapports sur les ressources génétiques forestières ce qui est très utile pour APA. Il a aussi souligné qu'un pays peut exercer son droit de souveraineté sur ses ressources naturelles à tout moment dans le processus APA. Surtout à partir du moment où l'accès à une ressource est demandé et aussi en cas d'appropriation illicite de ses ressources génétiques. S'agissant du propriétaire des ressources génétiques, il a rappelé que selon les lois et règlement en vigueur dans les pays de l'espace COMIFAC, les ressources génétiques appartiennent à l'Etat.

4.3.2. Session2 : approfondissement des éléments de base du Protocole

L'objet de cette session était d'améliorer la compréhension des participants sur les éléments de base du Protocole de Nagoya afin qu'ils soient à mesure de les expliquer à d'autres acteurs au niveau national après la formation. Au de cette session, quatre présentations ont été faites M. Chouaibou NCHOUTPOUEN et portaient sur : l'Accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques, le Partage juste et équitable des Avantages, et l'utilisation des ressources génétiques et connaissances traditionnelles y associées. L'on a retenu que :

- Dans l'exercice de ses droits souverains sur ses ressources naturelles et conformément à sa législation ou à ses exigences réglementaires nationales en matière d'APA, l'accès aux ressources génétiques pour leur utilisation est subordonné au consentement préalable donné en connaissance de cause (CPCC) par la Partie qui fournit lesdites ressources, qui est le pays d'origine desdites ressources ou une Partie qui a acquis les ressources génétiques conformément à la CDB, sauf mention contraire par la Partie en question.
- Conformément à la législation interne, chaque Partie prend les mesures nécessaires pour s'assurer que le CPCC et la participation des communautés autochtones et locales est obtenue pour l'accès aux ressources génétiques lorsqu'elles ont le droit établi d'accorder l'accès à ces ressources.
- chaque pays fournisseurs qui exige le CPCC prend les mesures législatives, administratives et de politique nécessaires en vue de : (a) Assurer la certitude juridique, la clarté et la transparence de ses exigences internes en matière d'accès et de partage des avantages; (b) Prévoir des règles et procédures justes et non arbitraires sur l'accès aux RG ; (c) Mettre à disposition des informations sur la manière de solliciter un consentement préalable en connaissance de cause; (d) Prévoir une décision écrite claire et transparente d'une autorité nationale, de manière économique et dans un délai raisonnable ; (e) Prévoir la délivrance au moment de l'accès d'un permis ou de son équivalent comme preuve de la décision d'accorder le CPCC et de la conclusion de CCCA, et notifier le Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages en

conséquence; (f) S'il y a lieu et conformément à la législation interne, établir des critères et/ou procédés pour l'obtention du CPCC et la participation des communautés autochtones et locales à l'accès aux ressources génétiques ; (g) Etablir des règles et des procédures claires sur la demande et la définition du CCCA.

- Conformément aux paragraphes 3 et 7 de l'article 15 de la CDB, les avantages découlant de l'utilisation des RG et des applications et de la commercialisation subséquentes sont partagés de manière juste et équitable avec la Partie qui fournit lesdites ressources et qui est le pays d'origine de ces ressources ou une Partie qui a acquis les RG conformément à la CDB. Ce partage est soumis à des conditions convenues d'un commun accord.
- Chaque Partie prend des mesures législatives, administratives ou de politique générale, selon qu'il convient, dans le but d'assurer que les avantages découlant de l'utilisation des RG qui sont détenues par les communautés autochtones et locales, conformément à la législation interne relative aux droits établis desdites communautés sur ces ressources, sont partagés de manière juste et équitable avec ces communautés selon des conditions convenues d'un commun accord.
- Les avantages peuvent être monétaires (droits d'accès/droits par échantillon collecté ou autrement acquis, paiements initiaux, paiements par étapes, paiement de redevances, droits de licence en cas de commercialisation, etc.) ou non monétaires (Partage des résultats de la recherche et de la mise en valeur, collaboration, coopération et contribution aux programmes de recherche scientifique et de mise en valeur, notamment aux activités de recherche biotechnologique, autant que possible dans la Partie qui fournit les ressources génétiques, Collaboration, coopération et contribution à l'éducation et à la formation, etc.
- L'utilisation de ressources génétiques, qu'elles proviennent de plantes, d'animaux ou de micro-organismes, désigne le processus de recherche de leurs propriétés et leur utilisation pour accroître le savoir et les connaissances scientifiques, ou pour développer des produits commerciaux.
- L'utilisation des RG est rarement un processus simple. Elle implique un certain nombre de facteurs et de processus. Dans le domaine de la recherche commerciale, par exemple, l'accès aux RG et le développement du produit fini destiné à commercialisation sont séparés par une série d'étapes différentes. Cette chaîne d'utilisateurs peut atténuer la distinction entre fournisseurs et utilisateurs, dans la mesure où un premier utilisateur peut devenir un fournisseur pour un autre utilisateur.

Les principales questions posées par les participants après ces quatre présentations portaient sur le contenu du CPCC et des CCCA, la coopération transfrontalière pour la surveillance des ressources génétiques, comment faire pour avoir un partage juste et équitable des avantages entre le fournisseur et l'utilisateur des ressources génétiques ? La situation des espèces qui se trouvent dans plusieurs pays, la situation des ressources génétiques ex-situ (qui autorise l'accès ?), la nécessité d'avoir des législations spécifiques en matière d'APA, étant donné que les connaissances traditionnelles sont empiriques comment espérer les partages des avantages dans un tel contexte ? Les types d'utilisation des ressources génétiques, la disponibilité des connaissances traditionnelles, implication des communautés autochtones et locales dans le processus de prise des décisions, comment inventorier les connaissances traditionnelles ? Qui doit profiter des avantages issus de l'utilisation des connaissances traditionnelles ? L'individu ou la communauté ? Les capacités des populations à négocier les Conditions Convenues d'un Commun Accord, le partage des avantages entre l'Etat et les populations riveraines.

Le formateur a souligné que dans l'exercice de ses droits souverains sur ses ressources naturelles et conformément à sa législation ou à ses exigences réglementaires nationales en

matière d'APA, l'accès aux ressources génétiques pour leur utilisation est subordonné au consentement préalable donné en connaissance de cause (CPCC) par la Partie qui fournit lesdites ressources, qui est le pays d'origine desdites ressources ou une Partie qui a acquis les ressources génétiques conformément à la Convention, sauf mention contraire par la Partie en question.

S'agissant des ressources génétiques se trouvant in situ sur le territoire de plus d'un pays, le Protocole en son article 11 invite les pays concernés à coopérer, selon qu'il convient, avec la participation des communautés autochtones et locales concernées, s'il y a lieu. En ce qui concerne la crainte que le processus APA n'apporte pas une valeur ajoutée à l'amélioration des conditions de vie des populations, il a demandé aux participants d'éviter lors des campagnes de sensibilisation de brandir le processus APA comme une panacée pour la réduction de la pauvreté, mais comme un processus qui pourra contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations et les recettes fiscales de l'Etat. Pour ce qui est de la capacité des communautés autochtones et locales à négocier les CCCA, le formateur a indiqué qu'il y aura des intermédiaires pour aider les populations à négocier lorsque c'est nécessaire. Pour le partage des avantages entre l'Etat et les populations riveraines, il a pris l'exemple des redevances forestières pour expliquer comment ce partage pourra être fait.

4.3.3. Session3 : travaux en groupe et restitutions en plénière

1) Thèmes et composition des groupes

Les travaux en groupe portaient sur trois thèmes à savoir :

- Identification des rôles des Parlementaires en matière d'APA. Quelle stratégie à mettre en place pour qu'ils jouent pleinement leurs rôles ?
- Identification des besoins en renforcement des capacités des Parlementaires en matière d'APA ;
- Identification de la stratégie de communication, éducation et sensibilisation des Parlementaires en matière d'APA.

Ainsi, trois groupes ont été mis en place et chaque groupe a traité un thème. Le tableau ci-dessous montre la composition des groupes de travail et les thèmes traités.

Tableau 1 : Composition des groupes de travail et thèmes traités

| Groupes | Composition | Thèmes |
|-----------------|--|--|
| Groupe 1 | Parlementaires : Burundi (Rapporteur), Gabon (Président) et Tchad | Identification des besoins en renforcement des capacités des Parlementaires en matière d'APA |
| Groupe 2 | Parlementaires et Sénateurs : Burundi (Président), Cameroun (Rapporteur), Congo et Tchad | Identification des rôles des Parlementaires en matière d'APA. Quelle stratégie à mettre en place pour qu'ils jouent pleinement leurs rôles ? |
| Groupe 3 | Parlementaires : Burundi (Rapporteur), Cameroun (Président), Congo, RDC, | Identification de la stratégie de communication, éducation et sensibilisation des Parlementaires en matière d'APA |

Après les restitutions et échanges en plénière, les résultats des travaux en commission ont été enrichis.

2) Résultats des travaux en groupe

- **Rôles des Parlementaires en matière d'APA et stratégie à mettre en place pour qu'ils jouent pleinement leurs rôles.**

Les participants ont identifié les rôles suivants que les Parlementaires peuvent jouer pour contribuer à la mise en œuvre du processus APA tant au niveau national que sous-régional. Il s'agit de:

- Susciter la ratification du Protocole par les Gouvernements ou proposer la ratification en cas de réaction tardive du Gouvernement;
- Légiférer sur APA;
- Informer et sensibiliser les populations sur le Protocole « APA » ;
- Interpeller les Gouvernements dans le cas de la mise en œuvre;
- Mettre en œuvre un plaidoyer au niveau de la sous-région en faveur de la ratification du Protocole;
- Veiller à l'harmonisation des lois sur l'APA en tenant compte des spécificités de chaque pays.

Pour que les Parlementaires puissent jouer pleinement ces rôles, il faudrait :

- s'approprier du Protocole sur l'APA ;
- mobiliser les ressources financières à mettre à la disposition des parlementaires ;
- informer et sensibiliser les populations sur le Protocole « APA » ;
- participer aux différents fora et à toutes les étapes du processus de négociations sur l'APA ;
- renforcer leurs capacités.

- **Besoins en renforcement des capacités**

Sur la base des enjeux et les défis liés à la mise en œuvre du Processus APA dans les pays de l'espace COMIFAC et compte tenu des rôles que les Parlementaires doivent jouer dans ce processus, les participants ont recensé les besoins en renforcement des capacités suivants :

- Information sur l'évolution internationale du processus APA;
- Information et formation sur les ressources biologiques et génétiques et leur impact sur la lutte contre la pauvreté ;
- Renforcement des capacités sur l'évaluation économique de la biodiversité ;
- Renforcement des capacités en techniques de négociation des CCCA;
- Renforcement de capacités sur les systèmes de traçabilité des ressources génétiques et des ressources biologiques;

- Renforcement des capacités sur les systèmes de partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques ;
- Renforcement des capacités sur les systèmes de protection des connaissances traditionnelles.
- **Stratégie de communication, éducation et sensibilisation des Parlementaires en matière d'APA**

Pour renforcer la communication et la sensibilisation des Parlementaires en matière d'APA, il faudra :

- ✓ organiser des journées parlementaires sur l'APA ;
- ✓ organiser des foras d'informations et d'échanges Gouvernement – Parlement, personnes ressources et société civile ;
- ✓ réaliser, diffuser et distribuer aux parlementaires des prospectus résumant les principes et principaux avantages de l'APA ;
- ✓ assurer la participation des points focaux APA des représentants des Parlementaires aux foras internationaux sur l'APA ;
- ✓ désigner des Points Focaux APA aux Parlements chargés de la diffusion et de la vulgarisation du processus APA au sein du Parlement ;
- ✓ constituer un Agenda des mails des parlementaires en vue de l'envoi des messages de sensibilisation sur les opportunités économiques et sociales de l'APA ;
- ✓ Echanges d'expériences interparlementaires sur l'appropriation et l'évolution du Processus APA.

4.3.4. Session 4 : ratification du Protocole de Nagoya sur APA

Deux présentations ont été faite au cours de cette session sur le processus de ratification du Protocole de Nagoya et sur la stratégie de plaidoyer des Parlementaires sur l'APA. Ces deux exposés ont été faits respectivement par Madame Prudence GALEGA, formatrice et l'Honorable Gervais BANGAOUI, membre du REPAR-Cameroun.

a) Processus de ratification du Protocole

Il est ressorti de cette présentation que : le Protocole a été ouvert pour signature du 1^{er} Février 2011 au 1^{er} Février 2012. 92 pays ont eu à signer le Protocole pendant cette période, parmi lesquels six pays de l'espace COMIFAC. Les pays qui ne l'ont pas signé vont procéder à l'accession tandis que les ceux qui l'ont fait vont procéder à sa ratification. Cependant, l'accession et la ratification n'ont aucune différence sur le plan juridique. 16 pays l'on déjà ratifié et le Protocole entrera en vigueur 90^e jours après le dépôt du 50^e instrument de ratification. Parmi ces seize pays, on compte deux pays (Gabon et Rwanda) de la COMIFAC. L'on a aussi retenu que les différentes étapes à franchir pour la ratification du Protocole de Nagoya diffèrent d'un pays à un autre en fonction des spécificités nationales.

b) Stratégie de plaidoyer des Parlementaires sur l'APA

L'Honorable BANGAOUI s'est appesanti sur les avantages du Protocole de Nagoya, le Pourquoi les parlementaires doivent-ils s'intéresser sur la nécessité de la ratification du

protocole Nagoya sur APA la justification d'un plaidoyer sur APA et les composantes d'un plaidoyer.

S'agissant des avantages du Protocole, il a souligné que la mise en oeuvre du Protocole permettra d'améliorer: l'avancement de la recherche, la protection et valorisation des patrimoines culturels, la production des richesses pour les économies de nos pays et les conditions de vie de nos populations.

4.3.5. Session 5 : identification des activités à mener par les Parlementaires après la formation et évaluation de l'atelier.

L'objectif de cette session était de permettre aux participants d'élaborer leurs plans d'action et d'évaluer l'atelier.

1. Identification des activités à mener dans le cadre de la mise en oeuvre du processus APA

Il a été demandé à chaque délégation, d'identifier en fonction des spécificités de leur pays, les activités qu'ils peuvent mener cette année dans le cadre de la mise en oeuvre du processus APA. Le tableau ci-dessous présente les activités identifiées par les différentes délégations.

Tableau 2 : listes des activités à mener par les Parlementaires dans le cadre de la mise en oeuvre du processus APA

| Pays | Activités |
|-----------------|--|
| Burundi | Restitution des résultats de cet atelier sur le processus APA à d'autres Parlementaires et Sénateurs burundais |
| | Récolter toutes les informations relatives au Protocole de Nagoya |
| | Explication du processus APA à d'autres Parlementaires et Sénateurs burundais |
| | Amener le Gouvernement à travers les ministères concernés par le processus APA (Ministère en charge de l'Environnement, Ministère des Relations Extérieures) à accélérer le processus de ratification du Protocole de Nagoya |
| | Participer aux foras relatifs au processus APA |
| | Désigner un Point Focal Parlementaire APA |
| | Organiser des journées d'explication du REPAR et du processus APA aux Parlementaires dans un bref délai |
| | Faire des contacts pour la mobilisation des ressources financières pour l'organisation des ateliers en rapport avec le processus APA |
| Cameroun | Rencontre avec le Premier Ministre Chef du Gouvernement (Délégation REPAR national) en vue de la relance du Processus APA. Objectif: Mise en place d'une synergie intergouvernementale en vue de susciter la ratification |
| | Désignation du Point Focal APA National au Parlement après la rencontre de restitution avec le Président de l'Assemblée Nationale |
| | Organisation d'un forum Gouvernement/Parlement/Société Civile sur la gestion des ressources biologiques/génétiques et les opportunités économiques et fiscales. |
| Congo | Production et transmission du rapport de mission aux Présidents des deux chambres du Parlement et aux Ministres intéressés par la Problématique de l'APA |
| | Structuration du Point Focal APA |
| | Plaidoyer devant la Commission Plan, Aménagement du Territoire, Environnement, |

| Pays | Activités |
|--------------|--|
| | Urbanisme et Habitat à l'Assemblée Nationale et au Sénat |
| | Audiences pour le plaidoyer auprès des Ministres intéressés par les questions relatives aux ressources biologiques et génétiques en vue de susciter l'élaboration d'un projet de loi autorisant la ratification du Protocole de Nagoya |
| | Recherche de financement en vue de l'organisation d'un atelier national de restitution des conclusions de l'atelier APA du REPAR |
| Gabon | Faire le plaidoyer en faveur de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya |
| | Organiser ou faire organiser des foras et autres ateliers médiatisés pour informer/former les Parlementaires et Sénateurs qui n'appréhendent pas encore les CCCA/CPCC et les mécanismes de partage juste et équitable des avantages. |
| | Mobiliser des fonds auprès des partenaires impliqués |
| | Renforcement des capacités des ONG membres du REFADD et contribution à la mise en place de la plate-forme des parties prenantes en matière d'APA |
| | Mener les campagnes de sensibilisation de la population et mise en place des cellules locales en collaboration avec les PF APA et CDB |
| | Contribuer au suivi-évaluation auprès des acteurs locaux |
| RDC | Rencontre avec le Point Focal APA du Ministère de l'Environnement pour s'enquérir du niveau d'avancement du processus de ratification du Protocole de Nagoya (au niveau du Gouvernement) |
| | Restitution des résultats de cet atelier en informant les Parlementaires de l'importance de la ratification du Protocole de Nagoya |
| | Assurer le suivi du processus de ratification |
| Tchad | Elaboration du rapport de mission sur cet atelier |
| | Organisation de la restitution de la formation aux autres Parlementaires |
| | Elaboration d'une fiche d'information à l'intention du Président de l'Assemblée Nationale pour le situer sur l'importance de l'APA |
| | Tenue d'une réunion de travail avec les Ministères des Affaires Etrangères et Environnement |
| | Formulation d'une question orale avec débats sur le processus APA et le niveau d'avancement des démarches conduisant à la ratification du Protocole |
| | Résolution éventuelle amenant le Gouvernement à la ratification du Protocole |
| | Mise en place d'un Comité national APA |

2. Evaluation de l'atelier par les participants

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'évaluation

Tableau 3 : Résultats de l'évaluation de l'atelier

| Aspects | Critères | Pourcentage des participants en fonction des notes attribuées (%) | | | |
|--------------|---|---|-------|--------------|--------------|
| | | 0 | 1 | 2 | 3 |
| Pédagogiques | Thème de la formation | 5,88 | 17,65 | 23,53 | 52,94 |
| | Contenu des modules par rapport à vos besoins | 0 | 5,88 | 58,82 | 35,30 |
| | Atteinte des objectifs | 17,65 | 11,76 | 47,05 | 23,53 |
| | Qualité des supports de formation | 5,88 | 29,41 | 41,18 | 23,53 |
| | Durée de la formation | 0 | 23,53 | 47,05 | 29,41 |
| | Rythme de la formation | 0 | 23,53 | 58,82 | 17,65 |
| | Modération | 17,65 | 0 | 29,41 | 52,94 |
| Logistiques | Accueil | 11,76 | 29,41 | 41,18 | 17,65 |
| | Hébergement | 0 | 11,76 | 35,30 | 52,94 |
| | Lieu de la réunion | 0 | 5,88 | 35,30 | 58,82 |
| | Restauration | 0 | 11,76 | 35,30 | 52,94 |
| | Respect de l'agenda | 23,53 | 5,88 | 41,18 | 29,41 |

Notation des critères : 0 = Insuffisant/inadéquat ; 1 = Moyen ; 2 = Satisfaisant ; 3 = Très satisfaisant

Pour les aspects pédagogiques

Il ressort de cette évaluation de l'atelier que :

- Environ 53% des participants ont trouvé le thème de la formation très satisfaisant. Cependant environ 6% estiment que le thème ne couvre pas tous leurs besoins ;
- S'agissant du contenu des modules par rapport à leurs besoins, près de 59% des participants ont souligné qu'il est satisfaisant et 35 % l'ont trouvé très satisfaisant. Environ 6% des participants ont relevé que le contenu des modules était moyen par rapport à leurs attentes;
- Par rapport à l'atteinte des objectifs de l'atelier, environ 47% des participants se disent satisfaits et 23% sont très satisfaits. Toutefois environ 18% ont souligné que les objectifs n'ont pas été atteints;
- Pour ce qui est des supports de formation, environ 41% des participants ont été satisfaits et environ 23% très satisfaits. 29% estiment que les supports de formation étaient moyens et environ 6% ont trouvé les supports plutôt inadéquats ;
- La durée de la formation a été jugée très satisfaisante par environ 29% des participants. Environ 47% soulignent qu'elle a été satisfaisante et en même temps 23% pensent aussi que la durée était moyenne par rapport au contenu de la formation ;
- Environ 59% de participants ont trouvé le rythme de la formation satisfaisant et environ 18% l'ont trouvé plutôt très satisfaisant. 23% ont trouvé le rythme moyen ;
- S'agissant de la modération, 53% des participants sont très satisfaits et 29% sont satisfaits. Cependant 17,65% des participants ont dit que la modération était

inadéquate car elle a été faite par des étrangers et qu'il fallait associer un expert du Burundi dans cet exercice.

S'agissant des aspects logistiques;

- Environ 41% des participants ont été satisfaits et 18% très satisfaits par la qualité d'accueil qui leur a été réservée. 29 % trouvent qu'il était moyen et 12% déclarent que l'accueil était insuffisant;
- 53% des participants ont trouvé l'hébergement très satisfaisant et environ 35% l'ont trouvé satisfaisant. 12% soulignent qu'il était moyen. Globalement on peut dire que les participants étaient bien logés;
- Environ 59% des participants ont trouvé le lieu de la réunion très satisfaisant, 35% l'ont trouvé satisfaisant et environ 6 % pensent que le lieu est moyen;
- 53 % ont trouvé la restauration très satisfaisante, environ 35% pensent qu'elle est satisfaisante et 12% trouvent la restauration moyenne
- Environ 41% des participants ont trouvé le respect de l'agenda satisfaisant, 29 % l'ont trouvé très satisfaisant et 23% estiment que l'agenda n'a pas été bien respecté.

4.4. Cérémonie de clôture

La cérémonie de clôture de l'atelier a été ponctuée par trois allocutions : le mot du Coordonnateur National REPAR-Burundi, l'allocution du Coordonnateur Régional Adjoint du REPAR représentant le Coordonnateur Régional et le discours clôture de Madame la Première Vice-présidente du Sénat de la République du Burundi.

- *Mot de l'Honorable NDIKUMAKO Athanase Coordonnateur National du REPAR-Burundi*

Prenant la parole, l'Honorable NDIKUMAKO a exprimé sa satisfaction pour la participation très active des Parlementaires aux travaux. Il a émit le souhait que son pays abrite encore un jour un atelier des Parlementaires d'Afrique Centrale et c'est sur ces mots qu'il a souhaité un très bon retour aux participants dans leurs pays respectifs.

- *Allocution de l'Honorable KEDA Ballah Coordonnateur Régional Adjoint du REPAR au nom du Coordonnateur Régional empêché.*

Dans son allocution, l'Honorable KEDA Ballah a tout d'abord félicité les formateurs et les personnes ressources pour le travail abattu. Il a souligné que l'APA est une thématique très complexe qui nécessite encore de session de renforcement des capacités. Il a relevé que les Parlementaires repartent de cette rencontre avec des outils nécessaire pour le plaidoyer sur l'APA et invite ses pairs à rechercher eux-mêmes d'autres informations sur l'APA. Il a souhaité que les Parlementaires traduisent les résultats de cet ateliers soient traduits dans les faits après leur retour dans leurs pays respectifs. Il a réitéré ses remerciements à la Chambre du Burundi et à tous les Partenaires qui ont appuyé l'organisation de cet atelier. C'est sur ces mots qu'il a souhaité un bon retour aux Parlementaires.

- *Discours de clôture de Madame la Première Vice-présidente du Sénat de la République du Burundi*

Madame la Première Vice-présidente du Sénat a de prime à bord, félicité les organisateurs (REPAR, UICN et GIZ) de l'atelier pour le succès enregistré dans la mobilisation des participants et pour leur participation sans failles aux travaux. Elle a également félicité les Parlementaires pour leur patience, la perspicacité et la profondeur de leurs interventions qui

ont permis d'aboutir aux différents engagements. Poursuivant son propos, elle a rappelé les objectifs de la rencontre et souligné que cet atelier a aussi été l'occasion de se rendre compte des réalisations à l'actif du REPAR, et d'arrêter les stratégies qui permettront à ce Réseau d'aller toujours de l'avant dans l'accomplissement de sa mission, surtout quand il s'agit de défendre les intérêts des peuples. D'où l'espoir qu'à la sortie de cet atelier chacun saura plus sur le rôle du REPAR qui consiste aujourd'hui à œuvrer pour que soit domestiqué et vulgarisé dans chaque pays membre le Protocole de Nagoya qui est en faveur de la gestion durable des écosystèmes forestiers. Elle a exhorté les Parlementaires à s'approprier de cet instrument, à relayer son contenu auprès des populations, à légiférer en tenant compte et à susciter sa ratification. Pour terminer son propos, elle a souhaité un heureux retour aux participants dans leurs pays respectifs et c'est sur ces mots, qu'elle a déclaré closes les activités de l'atelier sous-régional de sensibilisation et de réflexion des Parlementaires sur le Processus APA.

5. Conclusion et recommandations

5.1. Conclusion

En somme, nous pouvons dire que l'atelier de sensibilisation et de réflexion des Parlementaires sur la problématique de l'APA s'est déroulée dans une ambiance bon enfant ce qui a permis d'atteindre les objectifs de l'atelier. Le thème choisi, le contenu et les supports de la formation ont été très appréciés par les participants. L'atelier a été très bien animé et la méthodologie utilisée a été efficace et dynamique dans la mesure où elle a permis aux participants de comprendre les enjeux liés au processus APA et la nécessité de leur implication dans le processus de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya. Leur implication au niveau national pourra accélérer le processus de ratification du Protocole de Nagoya.

5.2. Recommandations

a) A la COMIFAC

- De sensibiliser les Points Focaux CDB/APA à travers le GTBAC de la nécessité d'impliquer les Parlementaires dans la mise en œuvre du processus APA au niveau national ;
- De renforcer les liens avec la CEFDHAC et ses réseaux dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'APA tant au niveau national que sous-régional.

b) Au Bureau Régional du REFADD

- De faire le suivi de la mise en œuvre des activités que les différentes délégations se sont engagés à mener cette année afin de contribuer à la mise en œuvre du processus APA dans leurs pays respectifs ;
- De faciliter le processus de désignation des Points Focaux APA au niveau des coordinations nationales REPAR.

c) Aux coordinations nationales REPAR

- De respecter leurs engagements pris au cours de l'atelier et d'informer régulièrement le Bureau Régional REPAR de l'état d'avancement de la mise en œuvre des activités convenues ;
- De désigner ou faciliter le processus de désignation d'un Point Focal APA national au niveau du Parlement ;

- D'initier une rencontre avec le Point Focal CDB et ou APA selon le cas afin de définir les axes de collaboration pour la mise en œuvre du processus APA.

6. Liste des annexes

Annexe 1 : Termes de référence de l'atelier

1. Contexte et justification

Les écosystèmes des pays de l'espace COMIFAC¹ renferment une biodiversité exceptionnelle qui constitue un potentiel inestimable pour le développement socio-économique de la sous-région. Plus de 115 millions de personnes dépendent de cette diversité biologique. En effet, les forêts du Bassin du Congo, estimées à 200 millions d'hectares et considérées comme le second plus grand massif de forêts tropicales après le massif Amazonien, possèdent 10 000 espèces de plantes supérieures dont 3 000 seraient endémiques, 1 000 espèces d'oiseaux, 900 espèces de papillons, 280 espèces de reptiles et 400 espèces de mammifères y compris des espèces animales rares ou menacées d'extinction dont les grands singes (Anonyme, 2007).

Conscients de ce potentiel extraordinaire, tous les pays de l'espace COMIFAC ont signé la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) qui définit un cadre exhaustif pour mettre progressivement un terme à l'appauvrissement de la diversité biologique. Elle est également un instrument juridique international légalement contraignant qui reconnaît la souveraineté des États sur leurs ressources naturelles et en vertu duquel ils se sont engagés à poursuivre trois objectifs :

- « la conservation de la diversité biologique,
- l'utilisation durable de ses éléments;
- le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques, notamment grâce à un accès satisfaisant aux ressources génétiques et un transfert approprié des techniques pertinentes, compte tenu de tous les droits sur ces ressources et aux techniques, et grâce à un financement adéquat »².

Ce troisième objectif, sur l'accès et le partage des avantages (APA) revêt une importance particulière pour les pays en développement, qui sont dépositaires de la plus grande diversité biologique au monde, et souhaitent qu'un système de compensation pour l'accès à leurs ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées soit établi.

Sa mise en œuvre suppose l'organisation de l'APA de manière à concilier les intérêts scientifiques et commerciaux, source de valorisation des ressources génétiques, avec les objectifs d'équité et de justice sociale pour le bénéfice de ceux qui conservent les ressources génétiques et qui sont à l'origine des connaissances traditionnelles associées.

Les efforts entrepris dans ce sens dès 1999 par la Conférence des Parties (CdP) à la CDB vont aboutir dans un premier temps aux lignes directrices de Bonn sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation (avril 2002), puis, outre à un plan stratégique pour la biodiversité et un plan de mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre de cette stratégie, à un protocole à la CDB (Octobre 2010). Il s'agit du protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages issus de leur utilisation adopté par la communauté internationale le 29 Octobre 2010 à Nagoya (Japon) lors de la dixième session de la CdP à la CDB.

¹ Commission des Forêts d'Afrique Centrale (Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée-équatoriale, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sao tomé et Príncipe, Tchad)

² SCDB, 1998

Un mois après l'adoption du protocole de Nagoya, les pays de l'espace COMIFAC emboîteront le pas à la CDB, en adoptant la « Stratégie des pays de l'espace COMIFAC relative à l'accès aux ressources biologiques/génétiques et au partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation ». Pour la COMIFAC, il s'agit d'orienter chaque pays membre dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre national de la mise en œuvre du troisième objectif de la CDB, tenant compte de l'évolution des négociations internationales en matière d'APA.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie au niveau national, les pays membres de la COMIFAC ont engagé des actions diverses : signature et ratification du Protocole de Nagoya, élaboration des stratégies nationales, organisation des campagnes de sensibilisation et de formation sur l'APA, etc.

La question de l'accès aux ressources biologiques/génétiques et du partage des avantages issus de leur utilisation (APA) constitue à la fois, un atout et un défi. Atout, dans la mesure où il s'agit de promouvoir les objectifs à long terme de conservation, d'utilisation durable et de bien-être socio-économique grâce à des mesures d'incitation relatives au commerce, au marché et à l'utilisation des technologies modernes. Défi, dans le sens où il consiste à élaborer et à s'entendre sur des mécanismes juridiques, méthodes et politiques visant à donner une réalité pratique au concept d'APA.

Les mécanismes de mise en œuvre de cette stratégie prévoient entre autres une sensibilisation accrue et un renforcement des capacités du public et des différentes parties prenantes sur les questions relatives au processus APA.

Parmi les acteurs susceptibles d'influencer la mise en œuvre du processus APA dans les pays de l'espace COMIFAC, figurent en bonne place les réseaux spécialisés de la CEFDHAC. C'est ainsi que le Groupe de Travail Biodiversité d'Afrique Centrale (GTBAC) a ciblé le Réseau des Parlementaires d'Afrique Centrale (REPAR), le Réseau des Peuples Autochtones et Locales d'Afrique Centrale (REPALEAC) et le Réseau des Femmes Africaines pour le Développement Durable (REFADD) comme réseaux dont les capacités en matière d'APA nécessitent d'être renforcées au courant de l'année 2013 afin qu'ils fassent du plaidoyer pour que la ratification du Protocole de Nagoya et la mise en place des cadres nationaux APA par les pays de l'espace COMIFAC soient effectives.

C'est dans ce cadre que le REPAR organise en collaboration avec l'UICN un atelier de renforcement de capacités de ses membres sur l'APA grâce à l'appui technique et financier de la COMIFAC et de la GIZ.

2. Objectifs de l'atelier

L'atelier a pour objectif principal **de sensibiliser et renforcer les capacités des parlementaires sur l'APA et les engager dans les processus y relatifs au niveau national.**

Les objectifs spécifiques seront de :

- ✓ Améliorer la connaissance et la compréhension des parlementaires sur la Convention sur la Diversité Biologique (CDB);

- ✓ Renforcer les capacités des parlementaires sur le processus APA, les défis, les opportunités économiques et environnementales pour les pays de l'espace COMIFAC;
- ✓ Faire un état des lieux des avancées du processus APA dans les pays de l'espace COMIFAC
- ✓ Développer un plaidoyer en vue de la prise en compte de la position des parlementaires relativement à ce processus ;
- ✓ Identifier les actions à mener au niveau national pour accélérer le processus de ratification du Protocole de Nagoya sur APA par les pays de l'espace COMIFAC ;
- ✓ Déterminer les points focaux APA pour chaque Parlement ;

3. Résultats attendus

- ❖ Connaissance et compréhension des membres du REPAR sur la CDB et le processus APA sont améliorées
- ❖ Etat des lieux du processus APA dans les pays de l'espace COMIFAC est fait
- ❖ Capacités sont renforcées sur le processus APA
- ❖ Enjeux du processus APA pour la sous-région sont présentés
- ❖ Les actions à mener par les parlementaires pour accélérer la ratification du Protocole de Nagoya sur APA par les pays membres de la COMIFAC sont identifiées.

4. Méthodologie

Pour atteindre ces objectifs, la méthodologie reposera sur une approche participative qui consistera en l'application des méthodes suivantes :

- Des exposés suivis des échanges ;
- le brainstorming ;
- les travaux de groupe par thématique avec restitution en plénière.

5. Participants

L'atelier réunira une quarantaine de participants représentant les parlementaires membres des Coordinations nationales du REPAR, des experts sur les questions de biodiversité et de gouvernance, les partenaires au développement, les organisations supranationales sous-régionales et l'équipe des assistants techniques du REPAR.

6. Lieu et date

L'atelier se tiendra à Bujumbura, République du Burundi du 02 au 05 avril 2013. Le lieu précis sera communiqué ultérieurement à travers une note d'information aux participants.

Annexe 2 : Agenda

| Horaire | ACTIVITES | RESPONSABLE |
|--|---|-----------------------|
| Mardi 02 avril 2013 | | |
| 8h30- 9h00 | Enregistrement des participants | UICN/GIZ |
| 9H00- 10H00 | <p style="text-align: center;">Cérémonie d'ouverture</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mot de bienvenue Coordonnateur REPAR Burundi • Mot du Coordonnateur Régional du REPAR • Discours d'ouverture du Président de l'Assemblée Nationale du Burundi • Photo de famille | Modérateur |
| 10h00-10h30 | Pause café | Comité d'organisation |
| 10h30 – 11h00 | <p style="text-align: center;">Introduction à la formation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation générale des participants • Présentation des objectifs et résultats attendus de l'atelier • Présentation du contenu et programme de la formation | Modérateur/Formateur |
| SESSION 1 : PRESENTATIONS GENERALES | | |
| 11h00 – 13h00 | <ul style="list-style-type: none"> • <i>Exposé N°1 Bref Rappel de la CDB</i> • <i>Film sur l'APA</i> • <i>Débats/commentaires</i> | Formateur |
| 13h00-14h30 | Pause Déjeuner | Comité d'organisation |
| 14h30-16h00 | <ul style="list-style-type: none"> • <i>Exposé N°2: Etat d'avancement du processus APA dans les pays de l'espace COMIFAC et au niveau sous régional</i> • <i>Débats/commentaires</i> | Formateur |
| 16h00-16h15 | Pause café | Comité d'organisation |
| 16h15-17h30 | <ul style="list-style-type: none"> • <i>Exposé N°3: Protocole de Nagoya sur APA</i> • <i>Débats/commentaire</i> | Formateur |
| 17h30 | Fin de la journée | |
| Mercredi 03 avril | | |
| SESSION 2 : APPROFONDISSEMENT | | |
| 08h30-10h00 | <ul style="list-style-type: none"> • <i>Exposé N°4: Accès aux ressources génétiques</i> • <i>Exposé N°5 : Utilisation des ressources génétiques</i> • <i>Débat</i> | Formateur |
| 10h00-10h30 | Pause café | Comité d'organisation |
| 10h30-12h00 | <ul style="list-style-type: none"> • <i>Exposé N°6: APA et connaissances traditionnelles</i> • <i>Exposé N°7 : Partage juste et équitable des avantages issus de l'utilisation des ressources</i> | Formateur |

| | | |
|-------------|---|------------------------------------|
| | <i>génétiques</i> | |
| | • Débat | |
| 12h00-13h00 | Constitution des groupes de travail | Modérateur/formateur |
| 13h00-14h30 | Pause Déjeuner | Comité d'organisation |
| | SESSION 3 : TRAVAUX EN COMMISSION | |
| 14h30-16h00 | <ul style="list-style-type: none"> • Sous-commission 1 : Identification des rôles des Parlementaires en matière d'APA. Quelle stratégie à mettre en place pour qu'ils jouent pleinement leurs rôles ? • Sous-commission 2 : Identification des besoins en renforcement des capacités. • Sous-commission 3 : Identification de la stratégie de communication, éducation et sensibilisation des Parlementaires en matière d'APA | Formateur |
| 16h00-16h15 | Pause café | Comité d'organisation |
| 16h15-17h30 | <ul style="list-style-type: none"> • Restitution en plénière des résultats des travaux en commission • Débat | Rapporteurs des commissions |
| 17h30 | Fin de la journée | |
| | Jeudi 4 avril | |
| | SESSION4 : RATIFICATION | |
| 08h30-10h00 | <ul style="list-style-type: none"> • Exposé N° 8 : Présentation du processus de ratification du protocole • Exposé N°9 : Présentation de la stratégie de plaidoyer des parlementaires sur l'APA • Débat | Formateur Hon. BANGAOUI Gervais |
| 10h00-10h30 | Pause café | Comité d'organisation |
| | SESSION 5 : PLANS D'ACTION | |
| 10h30-12h30 | Engagements des participants : identification des activités à mener dès le retour au pays | Participants |
| 12h30-13h30 | Présentations des engagements pris | Participants |
| 13h30-14h30 | Pause Déjeuner | Comité d'organisation |
| 14h30-15h00 | Evaluation de l'atelier | Modérateur |
| 15h00-16h00 | <p style="text-align: center;">Cérémonie de clôture</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mot du Coordonateur National du REPAR-Burundi • Allocution du Coordonateur Régional REPAR • Discours de clôture du PAN Burundi | Protocole/Modérateur |
| 16h00 | Fin de l'atelier | |